

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Adopté

AMENDEMENT

N° II-CF2698

présenté par

M. Gustave, Mme Sebaihi, Mme Sandrine Rousseau, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sas, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry, Mme Voynet et M. Ruffin

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	2 000 000	0
Conditions de vie outre-mer	0	2 000 000
TOTAUX	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à augmenter de 2 millions d'euros le soutien à l'économie sociale et solidaire (ESS) dans les territoires d'outre-mer.

D'après l'Avise, l'ESS dans les territoires ultramarins présente un grand potentiel tant sur le plan des filières stratégiques que de l'engagement citoyen. En effet, les entreprises de l'ESS génèrent

une forte valeur ajoutée pour leur territoire, telles que la création d'emplois non délocalisables et la mise en place de lien social.

En favorisant des modèles économiques inclusifs et durables, l'ESS permet de lutter contre les inégalités et la précarité tout en soutenant l'emploi local. Cette approche contribue donc à la revitalisation des tissus économiques, en mettant l'accent sur la coopération, la solidarité et l'innovation sociale.

D'après l'AFD, l'économie sociale et solidaire en Outre-mer représente 54 948 emplois (dont 66% sont occupés par des femmes), soit 10% de l'emploi et 17% de l'emploi privé ; et compte 4 671 établissements (dont 87% sont des associations), pour une masse salariale brute annuelle de 1,4 milliard d'euros.

Cet amendement propose de renforcer le soutien prévu par le projet de loi de finances 2025 envers l'ESS.

Pour respecter les règles de recevabilité financière imposées par l'article 40 de la Constitution, l'amendement propose les mouvements de crédits suivants :

- Une augmentation de 2 000 000 euros des AE et CP de l'action 4 « Financement de l'économie » du programme 138 « Emploi Outre-mer » de la mission « Outre-mer » ;
- Une diminution de 2 000 000 euros des autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiement (CP) de l'action 9 « Appui à l'accès aux financements bancaires » du programme 123 « Conditions de vie Outre-mer » de la mission « Outre-mer ».

Néanmoins, l'intention de cet amendement n'étant pas de réduire les moyens affectés à ce programme, le groupe Écologiste et Social appelle le Gouvernement à lever le gage.